

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2023

N° 247

RÉQUINY INFO S

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE ET ASSOCIATIVE



Crédit photo : Roland Gaschen

Ce mot pour vous informer de l'avancement des travaux du lac. L'objectif était de curer la partie du plan d'eau la plus envasée côté ruisseau de Bonvallon et du Passoué afin de redonner un nouvel aspect au plan d'eau avec sa statue face au camping.

La création d'espaces à végétaliser (roselières) diminue la surface en eau en amont avec un lit du ruisseau plus marqué et sinueux. Ces roselières nous ont permis de réutiliser les boues et d'éviter ainsi une charge de transport et de stockage trop conséquent (ce stockage de boue sera épandu après séchage).

Les roselières contribueront à favoriser la biodiversité sur ce secteur. Nous avons aussi souhaité reprendre la main sur la gestion des vannes qui étaient obsolètes. Les travaux vont débuter fin du mois.

Tout ceci n'aura pas été simple. Nous avons obtenu les autorisations de travaux qu'au printemps 2023. La période brutale de canicule fin août a eu un impact sur la vie aquatique.

La perte de poissons aura été compensée par un ré-empoissonnement courant octobre.

Je remercie la population pour le soutien et l'encouragement que nous recevons régulièrement. Nous avons fait le choix de tout faire pour préserver ce patrimoine local en restant à l'écoute et en étant raisonnable sur ce chantier pour une maîtrise du budget qui n'est pas subventionné.



Jean-Luc LE TARNEC

D'autres travaux suivent leur cours et avancent correctement. Je pense au groupe scolaire qui sera livré au printemps prochain. Certains, moins palpables mais tous aussi importants, se finalisent.

il s'agit des différentes études et concertations réalisées pour les futurs aménagements urbains dans le cadre du programme petites villes de demain. Je remercie les quelques personnes qui ont participé aux rencontres de mars, juin et octobre. Nous exposerons nos projets d'aménagement en janvier lors d'une réunion publique.

Nous reviendrons également sur les aménagements routiers sécuritaires lors de cette réunion.

Nous avons également lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'un futur commerce dans le cœur du bourg. N'hésitez pas à en parler autour de vous. L'information est présente à la une du site internet.

Enfin, Concernant le service déchets, vous trouverez sur ce bulletin une note d'information sur la modification du mode de collecte prévu par Pontivy Communauté.

Comme vous le constatez, l'année aura été riche en travaux et études pour que "Réguiny aille toujours de bien en mieux".

AVIS DE LA MAIRIE

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ



Les jeunes gens nés en octobre, novembre et décembre 2007 sont invités à se présenter (après leur date anniversaire) en Mairie.

REPAS DE NOËL

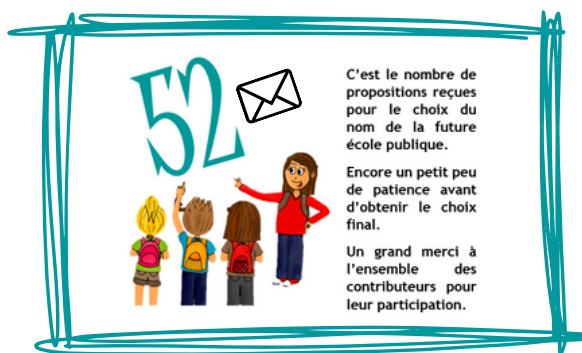
Le repas du CCAS aura lieu le SAMEDI 2 DÉCEMBRE 2023 au restaurant "Jo & Carmen" à 12 h. Les personnes âgées de 75 ans et plus recevront prochainement une invitation. Celles ne pouvant y assister recevront un bon d'achat.

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

AVANT DE VOUS RENDRE EN MAIRIE...
Pour toute demande de **carte d'identité** ou de **passport**,
gagnez du temps en remplissant la **pré-demande en ligne**.



Rendez-vous sur ants.gouv.fr



MAIRIE
02.97.38.66.11
MAIRIE@REGUINY.BZH

HORAIRES D'OUVERTURE
LUNDI
14 H - 16 H
MARDI, JEUDI ET VENDREDI
8 H 30 - 12 H 30 ET 14 H - 16 H
MERCREDI
8 H 30 - 12 H 30
SAMEDI
8 H 30 - 12 H 00

PERMANENCES DU MAIRE
ET DES ADJOINTS :
SUR RENDEZ-VOUS.

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE :
SUR RENDEZ-VOUS
TÉL : 02 97 69 54 65

CONCILIATEUR DE JUSTICE :
LE 1ER MARDI DE CHAQUE MOIS DE
10 H A 12 H SUR RENDEZ-VOUS
TÉL : 02 97 38 66 11

LA POSTE
HORAIRES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9 H À 12 H
DÉPART DU COURRIER TOUS LES JOURS
À 15 H
LE SAMEDI À 11 H 30
TÉL. 02 97.07.10.64



PARUTION DU PROCHAIN
BULLETIN MUNICIPAL
DÉCEMBRE 2023

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉLIVRÉES

- 06/07 - Yvon GUILLO, 1 Locmalo, édification d'une clôture
- 11/07 - CAP SOLEIL - CSE, 1 Le Crano, installation de panneaux photovoltaïques noirs mats en surimposition à la toiture
- 11/08 - Guénaëlle COGARD, 17 Rue Jean-Pierre Calloc'h, isolation extérieure sur 2 façades
- 25/08 - Thibault LE TARNEC, Le Pas du Loup, division de parcelle en vue de construire
- 24/08 - Pierre-Yves LE BRETON, 19 Rue de la Belle Aurore, isolation extérieure sur 3 façades
- 24/08 - CAP SOLEIL - CSE, 5 Bel Air, installation de panneaux photovoltaïques
- 31/08 - Roland GASCHEN, 5 Rue du Valdoux, rénovation de façade en isolation thermique par l'extérieur

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

- 25/08 - Bertrand et Claudine LE MOIGNIC, 4 Rue Duguesclin, construction d'une maison individuelle de plain-pied avec garage
- 27/09 - GAEC de LAMPHY, Lamphy, construction d'une fosse de stockage de lisier
- 03/08 - Laurent TASSÉ, 8 Allée des Jonquilles "Résidence Le Clos Neuf", construction d'une maison individuelle de plain-pied
- 05/10 - Claude et Rolande POCARD, 1 Lande de la Villeneuve, rénovation d'une habitation.

PERMIS DE DÉMOLIR

- 09/08 - Solange ARNOULD, 7 Rue des Korrigans, démolition toit et charpente d'une ancienne habitation

PERMIS D'AMÉNAGER

- SCI MAKIPA, 4 et 4 Bis Rue du Valdoux, création d'une opération de deux lots destinés à de l'habitat individuel



NAISSANCES

- 17/06 - Johan ALLAIN, 10 Résidence Pasteur
- 05/07 - Louis RUAUT, 6 La Chataigneraie
- 06/07 - Basile LATIMIER, 4 Rochefontaine
- 18/07 - Manoë CALMET, 44 Le Clos Neuf
- 11/07 - Albin LEDUC, 8 Le Pas du Loup
- 18/07 - Lola BARDOUX, 17 Locmalo

MARIAGES

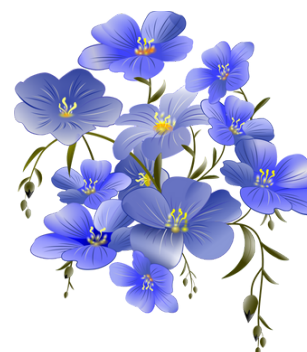
- 08/07 - Mathieu ROBO et Ludivine BOUÉDO
- 19/07 - Jean-Claude CATUREGLI et Jessica JOUET
- 28/07 - Benoit LE TARNEC et Amandine GAUTHIER
- 09/09 - David LE TOQUIN et Magali RONDEAU
- 16/09 - Yohann JOUIN et Katia DAIGNEAU
- 14/10 - Jérôme LE PIOUFLE et Causette KERINE

DÉCÈS

- 07/07 - Anne LALLENEC Veuve COUËTMEUR, 98 ans, 1 Rue Duguesclin
- 28/07 - Monique JOUANNO épouse DEGRET, 78 ans, 3 La Croix Guillard
- 14/08 - Antoinette LE DOUARIN Veuve LE METAYER, 81 ans, 12 Cité du Stade
- 17/09 - Gabriel LANNEGRAND, 78 ans, 3 Rue Lamennais
- 25/09 - Stéphane SQUIVIDANT, 56 ans, 4 Rue Pasteur
- 26/09 - Marie EONET Veuve FÈVRE, 95 ans, 17 Rue du Beau Soleil (Acte transcrit en Mairie de Moréac)
- 14/10 - Solange LE METAYER Veuve MOLINARO, 88 ans, Le Herbon (Acte transcrit en Mairie de Crédin)

DÉCÈS EXTÉRIEURS

- Eugène LE TURNIER né le 9 mai 1928 à Régigny est décédé à Moréac le 22 juillet 2023
- Anne LAUNAY née le 6 décembre 1958 à Régigny est décédée à Vannes le 15 septembre 2023.



ETAT CIVIL

NOUVEAU

LES CRÊPES DU SAMEDI "BREIZH DOUCEURS" REMPLACE CROC'GALETTES

Nadine Pello, maître artisan crêpier, sera sur la place de l'église le samedi matin à compter du 4 novembre. Elle vendra des crêpes fraîches faites avec de la farine de sarrasin et de froment bio ainsi que des fars, cakes, pancakes, réductions apéritives, pots de confiture et pâtes à tartiner.

Pour les commandes, elle est joignable au 06.78.90.34.35 ou par mail : breizhdouceurs@gmail.com



CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAIT RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 8 juin à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Laëtitia DANO, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absentes excusées représentées : Karine BULEON pouvoir à Jean-Luc LE TARNEC, Didier GALERNE pouvoir à Jean GUILLO.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 18

Secrétaire de séance : Lydia GUEHENNEUX

MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES : RÉSULTAT DE LA CONSULTATION

Après examen des offres relatives aux prestations de services d'assurances et avis du cabinet Consultassur, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir GROUPAMA pour une durée de 4 ans (du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027).

L'offre retenue se présente comme suit :

Lot 1	Dommmages aux biens	9 032,00 € TTC
Lot 2	Responsabilité civile	2 843,49 € TTC
Lot 3	Flotte automobile	2 354,00 € TTC
Lot 4	Protection juridique	1 202,62 € TTC
Lot 5	Risques statutaires . CNRACL : tous risques avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire au taux de 5,05 %. . IRCANTEC : garanties identiques à celles en cours au taux de 1,08 %.	

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose la recommandation du cabinet Consultassur qui préconise la souscription d'une assurance dommages-ouvrages pour la construction du groupe scolaire.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

PERSONNEL COMMUNAL

Cédric JOSSO, adjoint, informe que les contrats de travail des agents contractuels arrivent à échéance au 31 août et qu'il convient de les renouveler comme suit :

-Michelle EBRARD :

Reconduction de son contrat d'une durée hebdomadaire de service de 2,5/35ème pour une durée d'un an.

Mme EBRARD atteindra l'âge limite d'activité fixé à 67 ans en février 2024. La loi sur la réforme des retraites prévoit un maintien en fonction jusqu'aux 70 ans de l'agent à condition que son contrat soit en cours avant les 67 ans. Cette nouvelle disposition doit entrer en vigueur au 14 juin 2023.

-Claudette ALLANIC :

Reconduction de son contrat d'une durée hebdomadaire de service de 5/35ème pour une durée d'un an renouvelable.

- Flavie PUCCI :

Reconduction de son contrat d'une durée hebdomadaire de service de 14/35ème pour une durée d'un an renouvelable.

-Sonia BELLON :

Reconduction de son contrat d'une durée hebdomadaire de service de 18/35ème pour une durée d'un an renouvelable.

-Laëtitia LE DEIT :

Reconduction de son contrat d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème pour une durée de trois ans renouvelable.

Tous ces contrats seront conclus sur le fondement de l'article L.332-8 2° : recrutement d'un agent contractuel pour une durée déterminée en raison de la nature des fonctions ou des besoins des services.

RÉGULARISATION CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire expose la demande de M. et Mme GIQUELLO Marcel et Annie domiciliés Kergars.

Il s'avère que la surface du chemin débord sur leur parcelle et qu'un petit bâtiment existe sur ce chemin rural n°43. Ils souhaitent régulariser cette situation en se proposant d'acquérir une portion du chemin rural n°43 ainsi que la pointe située entre les parcelles ZX 11 et ZX 111.

Ill précise également que compte tenu de la configuration et du fait qu'il s'agisse d'une régularisation sans remise en cause du chemin pour les accès, une procédure simplifiée pourrait être étudiée.

Dans l'attente de précisions sur la démarche à suivre, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la poursuite des démarches relatives à ces cessions.

Monsieur le Maire présente la demande d'acquisition du terrain suivant au lotissement « Résidence le Clos Neuf »
o M. TASSÉ Laurent – Lot n° 8 d'une contenance de 471 m².
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette cession.

TROPHÉE CENTRE MORBIHAN

Chaque année, la commune de Régigny accueille le Trophée Centre Morbihan, épreuve cycliste juniors, pour l'épreuve du contre la montre individuel.

Pour l'année 2024, la commune a déposé sa candidature afin d'organiser le Trophée Centre Morbihan le week-end du 18 mai.

Le budget pour l'organisation de ces 3 jours d'épreuves et festivités s'élève à 18 000 €.

La commune ne souhaite pas supporter cette somme à elle seule. C'est pourquoi, dès septembre prochain des réunions de travail seront organisées afin de mettre en place les moyens nécessaires pour la bonne organisation de ce week-end : recherche de partenaires financiers, de bénévoles...

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à l'organisation du Trophée Centre Morbihan 2024.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de verser, au titre des subventions 2023, la somme de 1 000 € au Trophée Centre Morbihan pour l'année 2023.

ÉTUDE DE PROGRAMMATION URBAINE

Monsieur le Maire donne lecture de la restitution des différentes phases des études réalisées par le cabinet Ici Même.

Synthèse de la rencontre avec les habitants le 25 mars - Place de l'Eglise :

- Points positifs sur la commune

o Relations humaines, le calme, la convivialité, le lac, le bourg...

- Points négatifs sur la commune

o Le stationnement, l'étroitesse des trottoirs, le problème de circulation, les logements vacants, le manque de végétation, le manque de propreté dans certains endroits...

- Que souhaitez-vous dans le futur

o Chemins de randonnée, aménagement du lac, amélioration de la signalétique, redynamisation et végétalisation du centre-bourg...

- Espaces publics

o Renforcer la qualité des espaces publics, améliorer les cheminements piétons, créer un espace intergénérationnel à la médiathèque, davantage d'aires de jeux au lac...

- Offre commerciale

o 2 polarités à relier et à dynamiser (du bourg vers la rue Chanoine Martin et inversement)

- Analyse socio-démographique

o Entre 2008 et 2019, la population jeune a diminué contrairement à la population senior

o Constatation d'arrivées supérieures aux départs pour la tranche des 20/30 ans.

- Parc de logement

o Manque de logements T2/T3, de grands logements avec un peu plus de 2 personnes par logement

o Vacance de logements : repérage des logements vacants dans le centre-bourg.

o Le cabinet Soliha va mener une étude pour chiffrer les travaux et aides financières possibles pour le bâtiment de l'ancienne boulangerie, la maison 30 rue Anne de Bretagne et les longères 8 rue Anne de Bretagne.

EXTRAIT RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 20 juin 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de Régigny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLÈRE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Jean GUILLO, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Sandra ROBERT, Anne TANGUY.

Absentes excusées représentées : Lydia GUEHENNEUX pouvoir à Laëtitia DANO, Emmanuelle TENIER pouvoir à Jean-Michel LETELLIER

Absent : Wilfried PÔTEL

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 17

Secrétaire de séance : Cédric JOSSO

RÉFECTION DES VANNES DU LAC

Jean-Michel LETELLIER, adjoint, informe que l'entreprise LE DU, après être intervenue sur site pour des prises de côtes, a mis en évidence certains éléments ayant une incidence sur la réalisation des travaux et en conséquence sur le devis initial :

- Les vannes ont une hauteur différente de celle indiquée sur les plans fournis

- L'état des glissières ne permet pas une simple remise en peinture

De ce fait, des travaux supplémentaires sont nécessaires et sont estimés à 11 715 € HT. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 du lot n°2 – gros œuvre, portant sur la création d'un mur de fermeture sous accès maternelle – primaire et sur la moins-value pour la suppression d'une trappe d'accès au vide sanitaire

. Montant HT initial : 498 000,00 €

. Avenant n°1 : 3 457,38 €

. Nouveau montant HT : 501 457,38 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet avenant d'un montant de 3 457,28 € HT.

AMÉNAGEMENT DU LAC : RÉSULTAT DE LA CONSULTATION

Les travaux d'aménagement du lac (curage, aménagement de roselières et protections de berges) ont fait l'objet d'une mise en concurrence en procédure adaptée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 juin et a étudié les 4 plis reçus.

Après vérification et examen des plis par le cabinet Hydro Concept, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise BARAZER TP d'un montant de 94 258,25 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise BARAZER TP.

MORBIHAN ÉNERGIES : CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LE PILOTAGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alertes « Ecowatt ».

Ce contrat de partenariat a pour objet de désigner Morbihan Energies pour éteindre ou abaisser l'éclairage public pour le compte de la commune, exclusivement pendant la durée d'une alerte rouge Ecowatt.

Ce service est fourni gratuitement par Morbihan Energies

Ce contrat prend effet à la date de signature par les 2 parties et prend fin le 31 décembre 2027. Il convient par ailleurs de désigner un élu référent: M. David MICHARD assurera cette fonction.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ce contrat de partenariat.

EXTRAIT RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 12 septembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de Régigny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Thomas BONNIN, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absents excusés représentés : Laëtitia DANO pouvoir à Lydia GUEHENNEUX, Karine BULEON pouvoir à Sophie CAILLERE, Jean-Michel LETELLIER pouvoir à Jean-Luc LE TARNEC.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 18

Secrétaire de séance : Corine LAMOUR

PRÉSENTATION APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT : COMMERCE EN CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire présente le dossier d'appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation de deux locaux commerciaux Place de l'Eglise. Cet appel à manifestation d'intérêt vise à retenir un ou deux porteurs de projets afin de diversifier l'offre commerciale et renforcer son attractivité.

L'appel à manifestation d'intérêt sera publié le 25 septembre 2023 avec une date limite de réception des dossiers fixée au 1er décembre 2023 et une audition des porteurs de projets en décembre 2023.

Un comité de pilotage composé d'élus, de techniciens et de partenaires étudiera les dossiers reçus.

Les candidats retenus pourront bénéficier d'un bail commercial ou professionnel.

Le loyer mensuel HT et hors charges est fixé à 7 € /m2 soit 420 € pour le local 1 et 574 € pour le local 2.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet appel à manifestation d'intérêt.

ÉTUDE DE PROGRAMMATION URBAINE

Gwénolé TOUTAIN, chef de projet Petites Villes de Demain, présente l'étude de revitalisation du centre-bourg.

Il rappelle les phases du projet :

-Phase 1 : analyse du site, de son environnement et du marché

-Phase 2 : définition du programme global et élaboration de scénarii

-Phase 3 : approfondissement, définition de fiches actions.

Une démarche participative a été réalisée avec des tables ouvertes élus et habitants qui a permis d'aboutir à des propositions de scénarios par secteurs :

- **Secteur Place de l'Eglise – espaces publics :**
 - o Elargissement de la place vers les rues adjacentes en créant une zone de rencontre
 - o Création d'un espace de pause
 - o Végétalisation du parking existant
 - o Mise au même niveau de la chaussée et des trottoirs (éviter la différence de hauteur)

- **Secteur Place de l'Eglise – îlot rue Anne de Bretagne**
 - o Compléter l'offre commerciale et de logements en centre-bourg en créant un local commercial et six logements : candidature en cours auprès de BreizhCité.
 - o Renforcer le dynamisme du cœur de bourg et créer un nouvel espace public

- **Secteur Place de l'Eglise – Commerces**
 - o Réhabiliter pour accueillir des nouveaux programmes
 - o Lutter contre la vacance
 - o Embellir le cœur du bourg et mettre en valeur le patrimoine

- **Secteur rue Saint-Clair**
 - o Etudier la faisabilité d'une liaison voiture et cheminements doux entre les rues Saint-Clair et Anne de Bretagne.
 - o Requalification du parking public existant sur la rue Saint-Clair
 - o Création d'un espace vert face au parking de la micro-crèche

- **Secteur ancienne caserne des pompiers – jardin de la caserne**
 - o Créer un espace vert de pause en lien avec l'éventuelle réhabilitation du bâtiment
 - o Participer à la végétalisation du cœur de bourg
 - o Créer un espace ludique pour les familles, à proximité immédiate des équipements « jeunesse »

- **Secteur rue des Korrigans / rue du Général de Gaulle**
 - o Densification logement d'un secteur au sud de l'église
 - o Création d'accès piétons depuis la rue des Korrigans et la rue du Général de Gaulle
 - o Création d'une aire de parking
 - o Création d'un espace naturel ouvert au public dans l'espace boisé.
 - o Création d'un cheminement entre la rue des Korrigans et la rue du Général de Gaulle

- **Secteur parking de la future école publique et du city stade**
 - o Création d'un espace vert de détente et de pause à côté du city stade et en lien avec le parvis de la nouvelle école publique
 - o Végétalisation pour amener de l'ombre sur le city stade
 - o Aménagement du parking de l'école publique
 - o Mise en place de mobilier urbain (bancs et tables de pique-nique)
 - o Création d'un escalier pour faire le lien entre l'espace vert du city-stade et la rue St Clair.

A la suite de cette présentation, il rappelle les échéances à venir :

- Une journée d'ateliers le 11 octobre dont un atelier élus
- Comité de pilotage de la phase 3 (chiffrer et phaser les actions, définir et hiérarchiser les interventions foncières, mobiliser les partenaires financiers) dans la semaine du 27 novembre
- Rendu final de l'étude en décembre 2023
- Présentation à la population en janvier 2024

Signature de la convention cadre Petites Villes de Demain en janvier/février 2024.

GROUPE SCOLAIRE : AVENANTS

Monsieur le Maire donne lecture des avenants portant sur des travaux supplémentaires :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces avenants d'un montant de 24 814,15 € HT.

Entreprises	Lots	Montant marché HT	Montant avenant	Nouveau montant HT
PIGEON	Terrassement – VRD	136 899,05 €	2 242,50 €	139 141,55 €
SCOB	Charpente bois	510 000,00 €	9 973,77 €	519 973,77 €
JEGO Couverture	Couverture zinc	12 304,75 €	7 137,88 €	19 442,63 €
THETIOT	Menuiserie intérieures bois	93 551,30 €	1 560,00 €	95 111,30 €
ALCIA	Plomberie Chauffage Ventilation	234 901,00 €	1 014,00 €	235 915,00 €
			2 886,00 €	238 801,00 €

AVIS PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2029 de Pontivy Communauté, Monsieur le Maire présente les données relatives à la commune (socio-démographique, socio-économique, parc de logements, résidences principales, construction de logements) et les objectifs sur les 6 ans du PLH.

Le Programme Local de l'Habitat est un outil de programmation qui définit les objectifs et les principes de la politique de l'habitat permettant de répondre aux enjeux du territoire en termes de logements.

Le potentiel de construction pour la commune est de 14 projets par an dont 1,5 locatif social.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat.

La commune adhère au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Morbihan depuis 2017.

La convention en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Il est rappelé que le tarif actuel est fixé à 72 € par agent et par an et 50 € pour toute absence non prévenue 48 h à l'avance (sans motif légitime).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2024.

CONVENTION PARC ÉOLIEN

Monsieur le Maire rappelle, que dans le cadre du projet de renouvellement du parc éolien du Landier du Rohallet, la société Elicio souhaite conclure :

-Une convention d'autorisation d'utilisation des voies du domaine public (voies communales n° 6, 106 et 147) ,

-Une promesse de constitution de servitudes sur le domaine privé (chemin rural n°7).

En contrepartie, la société Elicio s'engage à verser une indemnité annuelle de 10 000 €.

Le versement de cette redevance débutera dès la mise en service du parc éolien.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

CESSION TERRAIN BOUQUIN HERVÉ

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 2 mai 2023, il avait été décidé de céder la parcelle cadastrée AL 54 d'une contenance de 16 m² à M. et Mme Hervé BOUQUIN.

Un acte administratif de cession a été rédigé par les services de la mairie.

Au vu de la superficie minimale de la parcelle et de l'ancienneté de cette parcelle dans le domaine privé, il est proposé de céder cette parcelle au prix de 50 € correspondant aux frais administratifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

REGUINY
DIM 22 OCTOBRE

FOIRE D'AUTOMNE VIDE GRENIER

ANIMATION/MANOEUVRE POMPIERS A 11 H

PRESSAGE DE POMMES 15 H 30

PROMENADE EN PONEYS

CONCOURS DE DESSERTS A BASE DE POMMES OU NOIX OU CHATAIGNES
Apportez vos desserts sur la Foire jusqu'à 13 h

De 10 h à 18 h
Aux abords du plan d'eau et en salle
Buvette et restauration sur place
(galettes-saucisses-frites etc...)
ENTREE GRATUITE

SALON DU LIVRE

REGUINY

A 11 H 30 Remise des prix
CONCOURS DE POESIE

A 10 H 30 **Dictée ADULTES**

Samedi 11 novembre - Salle Multifonctions
Entrée libre de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

DE 16 H 30 A 17 H 30

CONCERT
LAISSEZ-VOUS PORTER
PAR LE "SON DES MOTS"

20 AUTEURS

JEUNESSE ADULTES POLICIERS ROMANS BD - POÉSIE etc...

Cie Ôo-kaï
Conte musical Dessiné A 14 h 30

Spectacle Tout Public (à partir de 5 ans)
MAGNIFIE LE CONTE, UN SAUT DANS L'IMAGINAIRE QUI IMPRÈTE ET PERME À LA CROISÉE DES CULTURES ET DES TRADITIONS DU MONDE.

DANIEL POCHON : CHANT
CULTURE ACROUSTIQUE / SOPRA
ETIENNE CALLAC : BASSE
ACROUSTIQUE

POÈMES ET CHANSONS

BILAN FRÉQUENTATION ESPACE CULTUREL

Evolution des prêts moyenne mensuelle (janvier/aout) hors scolaires :

- 2021 : 232 prêts (retour COVID)
- 2022 : 313 prêts
- 2023 : 546 prêts

Chaque usager emprunte entre 3 et 4 livres par passage

Au 10 septembre 2023 : 257 abonnés individuels et 102 abonnés collectivités (scolaires).

Au 15 septembre 2022 : 195 abonnés individuels

Fréquentation par semaine (période mi-mai à 1ère semaine de septembre qui correspond à l'ouverture du réseau) :

- 2018 : 23 personnes
- 2019 : 21 personnes
- 2020 : COVID
- 2021 : Retour COVID
- 2022 : 24 personnes
- 2023 : 41 personnes

186 lecteurs Reguinois se sont connectés à leur compte personnel depuis l'ouverture du portail et 699 documents ont été réservés sur l'ensemble du réseau.

ACTIVITÉS PROPOSÉES DEPUIS LA RENTRÉE 2023

Des ateliers informatique pour adultes sont proposés le mardi de 14h à 16 h en période scolaire. Ceux-ci sont animés par Jean-Pierre Le Guéroué et Yannick Menant.

JEUNESSE

• Mardi

Le matin : Accueil d'une classe de l'école publique + bébés lecteurs. De 17 h 15 / 18 h : médiation : lectures offertes à la garderie périscolaire.

• Mercredi

Matin (1 fois par mois) : Activités manuelles pour les CP / CE1. Bénévole : Isabelle Carbonnier.

Après-midi : Activités artistiques et culturelles pour les CM1/CM2/6ème.

• Jeudi

Jeudi 17 h / 18 h : aide aux devoirs, atelier animé par Patricia Le Guéroué et Dominique Ruault.

• Vendredi

Après-midi : Accueil de 2 classes de l'école publique. + 1 fois par période (avant les vacances scolaires) accueil de toutes les classes de l'école privée.



RENDEZ-VOUS N'IMPORTE OÙ

SORTIES CULTURELLES ET DE LOISIRS

proposées par les médiathèques de Pleugriffet et Réguiny

PROGRAMMATION OCTOBRE 2023 - JUILLET 2024

Abonnement annuel : 10€
gratuit pour les mois de 18 ans et étudiants.

Renseignements et inscriptions auprès des médiathèques :


Pleugriffet : 06.47.76.34.67.

biblio.pleugriffet@wanadoo.fr

Réguiny : 02.97.38.74.56.

severine.kersuzan@reguiny.bzh

- 
Festival Photo Regards de voyageurs / Grand-Champ
Départ 13h30 - **le dimanche 29 octobre.** +4€ de covoiturage
- 
Saint-Nazaire : Visite du Sous-Marin Espadon 12 € et Escal'Atlantic (embarquez pour une traversée transatlantique mémorable) 15 €
Départ 9 h **le jeudi 16 novembre** - possibilité resto ou pique-nique. +10€ de covoiturage
- 
Rochefort en Terre - Visite guidée + Illuminations de Noël - 10 €
Départ 14 h 15 **le samedi 9 décembre** +5€ de covoiturage
- 
Zygo comédie - café théâtre / Vannes - 22€
Janvier - Date à venir - **Un dimanche après-midi** +5€ de covoiturage
- 
Sortie Cabaret La Plume Rouge - la Chapelle des Marais - 69€ (spectacle + repas boissons comprises) Possibilité de payer en 2 fois *Transport gratuit*
Départ 17 h 45 **le samedi 3 février.**
Inscriptions avant le 15 décembre
- 
Spectacle de Breizh Comédie Club au Piano Barge / Vannes - 10€
Mars - Date à venir. +5€ de covoiturage
- 
Visite du Centre Bouddhique de Plouray - Gratuit
Départ 13 h 30 **le mardi 16 avril.** +6€ de covoiturage
- 
Visite du château de Fougères + parc floral - 9€
Mai - Date à venir - possibilité resto ou pique-nique. +15€ de covoiturage
- 
Concert live au kasino de Vannes - machines à sous
Juin - Date à venir. +5€ de covoiturage
- 
Festival de Jazz à Vannes - gratuit
Fin juillet - Date à venir. +5€ de covoiturage

 **Envie de sortie cinéma à plusieurs, de match de foot ou de rugby... contactez nous pour l'organisation.**
Les tarifs sont susceptibles de changer en fonction des prestataires. Paiement à faire le jour de l'inscription.

Tous les départs se font de l'Espace Culturel de Réguiny

DU MOULIN DE FERRAND À LA MINOTERIE COROUGE

Avant la construction de la minoterie en 1927, il existait un petit moulin qui avait deux paires de meules, plus petit que son frère le moulin de Bolan qui en avait quatre. Une paire de meules, c'était une meule fixe qui était le foyer sur laquelle tournait la meule courante qui actionnait le tic-tac entraînant le blé entre les meules pour l'écraser.

Une roue à chaque bout du moulin actionnait ces meules, l'une était à augets (l'eau arrive par-dessus), l'autre à pales (l'eau pousse les pales par-dessous). L'énergie était la houille blanche.

Dans les moments où l'eau se faisait rare, Ferrand avait aussi son moulin à vent qui se trouvait situé au carrefour des routes de Talhouët et Le Goludic.

En 1927, Eugène Laudrin eut l'audace de se lancer dans la construction d'une minoterie qui commença à moudre la farine en 1928. Contrairement à l'ancien moulin, les meules étaient des cylindres d'où le nom de minoterie à cylindres. Pour faire tourner cette minoterie, un moteur diesel de 50 chevaux avait été mis en place (marque Duvant Valenciennes France) aidé de temps à autre par deux turbines qui remplaçaient les roues de l'ancien moulin. Les pierres du moulin à vent avaient servi à construire une partie de la minoterie. Le moulin était surtout destiné à moudre les céréales : avoine, blé, orge, pour l'alimentation animale, la minoterie (plus « noble », plus moderne) était destinée à produire de la farine pour l'alimentation humaine, après avoir séparé le son (enveloppe du grain de blé) de la farine. Pour ce qui est de l'alimentation animale, le meunier employait un « pochonnier » qui faisait des tournées en campagne pour récupérer les grains à moudre et ramener le « gaboret » (grains moulus). Les sacs contenant grains et gaboret étaient appelés les pochées.

Dans son ouvrage « Réguiny, des lieux, des histoires », Roger Gautier introduit un événement malheureux survenu à la minoterie : « Si le beau bâtiment que l'on connaît continue à se mirer dans l'étang, il eût très chaud en ce mois de mai ». Il cite un article paru dans le Ouest Républicain du 20 mai 1934 : « A la minoterie de Ferrand en Réguiny, un grave incendie s'est déclaré jeudi vers midi. Le feu a pris dans un bâtiment renfermant un moteur à huile lourde qui servait à actionner le moulin en cas d'insuffisance d'eau. Le bâtiment, le moteur ainsi qu'une barrique d'huile ont été la proie de flammes. C'est l'un des employés de M. Laudrain qui prévint celui-ci, à table à ce moment. Le personnel essaya d'enrayer l'incendie à l'aide de seaux d'eau pendant qu'on demandait du secours au bourg. Bientôt plus de 500 personnes arrivèrent sur les lieux. On put ainsi protéger les bâtiments principaux en faisant la part du feu. La minoterie fut ainsi préservée... »

En 1939, la guerre arriva, la pénurie de fuel se fit sentir. Eugène Laudrin se vit dans l'obligation de s'équiper d'un second moteur à gazogène qui brûlait une corde de bois par jour. Le bois venait de la forêt de Lanouée, transporté par Emmanuel Lécuyer qui avait aussi son camion Renault équipé d'un moteur gazogène. Dans ces années, le site de la minoterie a accueilli la kermesse de l'école et son plan d'eau permettait aux enfants d'apprendre à nager.

En juin 1971, après cinquante-cinq années de travail, Eugène Laudrin se décida à prendre sa retraite qu'il avait bien méritée car il avait aussi fait les tournées de pochées en campagne avec sa charrette et ses chevaux. C'est ainsi qu'il quitta son moulin qu'il aimait tant.

M. et Mme Corouge prirent la suite d'Eugène Laudrin en location jusqu'en 1987 où le moulin leur fut vendu. Il devint propriété des moulins Corouge. A présent, c'est la minoterie Girardeau qui en est la propriétaire mais l'appellation reste minoterie Corouge du moulin de Ferrand.

Le site internet : minoterie-corouge.com permet de connaître toutes les qualités de la production de farine de blé noir. Il est possible d'acheter de la farine de blé noir conventionnelle ou bio ainsi que de la farine de froment au kilo en se rendant au moulin de Ferrand les matins du lundi au vendredi.



Journées
européennes
du patrimoine

Augets

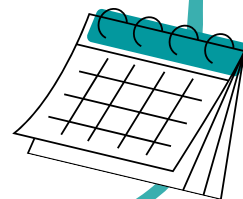
Pales

Photo datant de 1937,
prise par Alexandre Piriou



MANIFESTATIONS A VENIR

- 04/11 - Raclette Saint Clair football à la salle multifonctions
- 18/11 - Marché de Noël organisé par l'association "Le bon Larron"
- 11/11 - Commémoration à 10 h
- 29/11 - Loto Groupement Jeunes Triskel à la salle multifonctions
- 06/12 - Don du sang à la salle multifonctions
- 08/12 - Arbre de Noël de l'école privée
- 16/12 - Arbre de Noël de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
- 19/12 - Concours de belote à la salle multifonctions
- 22/12 - Arbre de Noël de l'école publique



DÉPLOIEMENT DE COLONNES ENTERRÉES ET SEMI-ENTERRÉES

Depuis la mise en place en 2011 de la collecte des emballages sur points de regroupement, une augmentation continue des tonnages entraîne aujourd'hui des débordements récurrents.

L'objectif est d'améliorer l'esthétique des points de collecte et de préserver l'environnement paysager tout en offrant des solutions de tri des déchets aux habitants du territoire.

Face à ces débordements, un plan d'action en 2 temps a été élaboré :

· A court terme, augmentation de la fréquence de collecte : passage d'une collecte des emballages tous les 15 jours à une collecte hebdomadaire ;

· A moyen terme, déploiement de la collecte par colonnes sur les zones urbaines des communes du territoire et conservation de la collecte latérale sur les zones rurales.

La volonté de Pontivy Communauté est aussi de réduire la manutention des agents avec le départ en retraite prévisible des ripeurs et de maîtriser les coûts de fonctionnement (350 000/400 000 €/an) pour auto financer l'investissement avec la réduction des points de regroupement dans les centres bourgs, modifiant ainsi le service aux habitants.

Ce mode de collecte a été initié en 2019 avec l'installation de colonnes enterrées sur l'hypercentre de Pontivy (12 points de 4 colonnes), puis en 2022 avec les communes de Guern, Malguénac et le Sourn. L'aménagement se poursuit dans de nouvelles communes du territoire. Les communes desservies en 2023 sont SEGLIEN, SILFIAC, PLEUGRIFFET, BREHAN, RADENAC et REGUINY.

Chaque site comportera au moins 4 colonnes :

- Ordures ménagères
- Emballages
- Verre
- Papier.

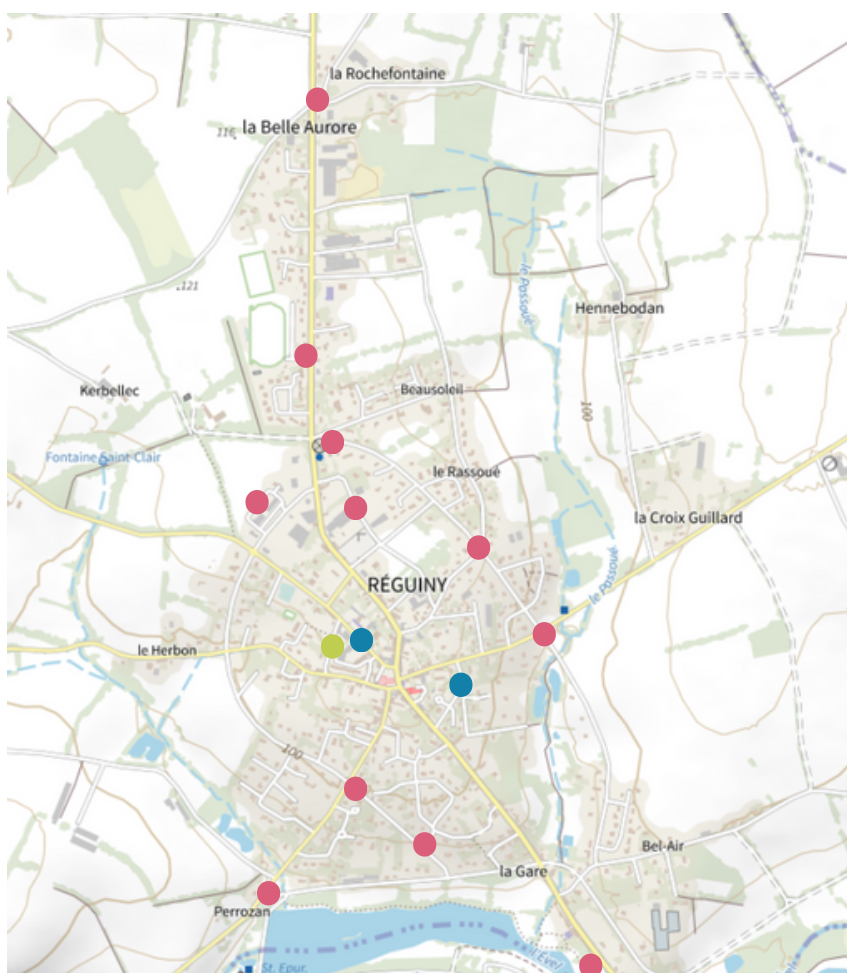
Dans un souci d'équité entre communes et de maîtrise budgétaire intercommunale, le nombre de points de colonnes enterrées ou semi-enterrées par commune est déterminé de la manière suivante :

- 1 point de colonnes enterrées par commune sans participation financière de la commune,
- 1 point de colonnes enterrées pour 500 habitants (INSEE 2018) et le reste en colonnes aériennes (OM, emballage, verre et papier) avec participation financière des communes à hauteur de 15% de la fourniture et pose de colonnes.

Pour les autres communes du territoire, les décisions suivantes ont été prises lors du conseil communautaire du 14 décembre 2021 :

- le déploiement de la collecte par colonne sur les zones urbaines pour permettre la maîtrise des coûts et du budget
- Le déploiement d'un point de colonnes enterrées par commune (voir semi-enterrées si demande de la commune) pour permettre l'accès PMR
- Le déploiement de colonnes enterrées ou semi-enterrées uniquement à proximité de secteur patrimonial (centre bourg ou près de bâtiment historique)
- Le maintien d'une participation financière des communes sur les points colonnes enterrées ou semi-enterrées pour inciter à la maîtrise des coûts
- Le déploiement de colonnes aériennes sur les autres points sans participation financière des communes
- L'installation de tambour sur les colonnes emballages

- Colonnes aériennes
- Colonnes enterrées
- Colonnes semi-enterrées



- Rue Durringer
- Rue Saint Clair
- Rue du Docteur Laënnec
- Rue Duguesclin
- Rue du Passoué
- Rue Lavoisier
- Rue du Chanoine Martin (arrière Pôle Santé)
- Rue du Clos Christophe
- Village Résidence du Lac
- Carrefour Perrozan / Rue du Lac
- Rue de la Piscine
- Rue Jean-Pierre Calloc'h
- Stade
- Rochefontaine



LA VIE DES ASSOCIATIONS

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE RÉGUINY

Les pompiers vont débiter leur campagne de distribution du calendrier 2024 à partir du 2 novembre prochain sur leur secteur d'intervention sur les communes de Régigny, Radenac, Pleugriffet et une partie de Naizin et de Moréac.

Il ne faut pas que les habitants hésitent à demander aux pompiers qui se présentent leur carte fédérale d'adhérent symbolisant l'appartenance aux Sapeurs-Pompiers de France.

De plus, cette année les anciens sapeurs-pompiers de Régigny vont renfiler leur veste pour aider les sapeurs-pompiers en activité. Ils auront, sur leur veste, l'écusson d'ancien sapeur-pompier. Ils tiendront des permanences à la caserne pour les personnes qui auront reçu un avis de passage (les dates y figureront dessus).



ARBRE DE NOËL DE L'ÉCOLE PRIVÉE

Les élèves de l'école privée du Sacré Cœur de Régigny auront le plaisir d'accueillir leurs familles le 8 décembre prochain à la salle multifonctions pour leur arbre de Noël 2023 sur le thème des jeux Olympiques.

Au programme : danses, chants et visite du père Noël.

Tous en forme pour cette soirée !!!



CYCLO CLUB RÉGUINOIS

Lors du forum associatif de la commune, le club cyclo a fièrement honoré Léon pour sa deuxième participation à la 20ème édition du mythique Paris Brest Paris.

Cette épreuve avait lieu du 20 au 24 août 2023 au départ de Rambouillet (Yvelines) en direction de Brest en suivant un itinéraire précis avec des points de contrôle obligatoires.

Loudéac faisant partie de l'un de ces points de contrôle et qui offre la particularité de voir deux fois les participants (aller et retour).

Le Paris Brest Paris en dix chiffres :

- 1 219 km à parcourir.
- 6 820 inscrits.
- 5 100 participants ont effectivement pris le départ en 27 vagues successives.
- 4 800 cyclos ont bouclé le parcours dans la limite des 90 heures.
- 71 nationalités de représentées.
- Plus de 4 800 n'étaient pas de nationalité française.
- 6,14 % étaient des femmes.
- 34 coureurs de 18 ans et moins relèvent le défi.
- 13 est le nouveau record de participations.
- 2500 bénévoles de mobilisés.
- 2027: prochain rendez-vous dans quatre ans.

Notre ami Léon a fait l'ensemble de la route avec ses camarades du club cyclo de Naizin pour boucler son épreuve en 84 heures et 52 minutes.

Les cyclos réginois ont pu suivre en live son parcours, avec quelques photos de son état de fraîcheur.

Nous laissons maintenant à Léon le soin de nous raconter ces souvenirs et anecdotes, le partage de sa deuxième participation fera sans nul doute le désir d'aventure pour quelques cyclos du club pour 2027.

